

VALLÉE DU RHÔNE

INFOS PRATIQUES

BIDON

→ **Festival Le "car baret"**
Le festival "car baret tour" propose pendant 5 jours, des concerts, du cinéma, du théâtre, des spectacles, des amateurs et des professionnels. Restauration et buvette sur place. Soirées ciné et spectacles 5 €, soirées concert, 7 €. Tous les jours à 18 h. Jusqu'au samedi 8 juillet. Place des tilleuls, Compagnie Pisciculture : ☎ 06 16 54 41 88

BOURG-SAINT-ANDÉOL

→ **Don du sang**
Les besoins au quotidien de poches de sang sont importants pour les secours d'urgence, les interventions chirurgicales, les maladies du sang, les cancers. L'association des donneurs de sang compte sur tous les volontaires pour participer à la

prochaine collecte. Mercredi 5 juillet de 8 h 30 à 12 h 30. Foier municipal, avenue Notre-Dame. Agnès Gineys : ☎ 06 23 48 09 19.

LARNAS

→ **Belote**
Organisée par l'UNRPA Ensemble et solidaires, le mercredi 12 juillet, à 14 h, à la salle Santagné à Larnas. Salle polyvalente de Santagné.

SAINT-MONTAN

→ **Concours pour le maître joueur**
Concours du maître joueur de la boule saint-montanais à partir de 15 h. Repas le soir à réserver obligatoirement auprès d'un membre du bureau samedi 8 juillet à 15 h. Place Poulaille, le village. Gratuit. La boule st montanaise : ☎ 06 76 19 32 14. jean.pierre.mathon@gmail.com.

LOCALE EXPRESS

BOURG-SAINT-ANDÉOL

Dernière partie de belote de l'UNRPA



→ Ensemble et solidaires UNRPA section locale organisait la dernière belote de la saison à la maison de quartier ce mercredi, 40 personnes y participaient dans une ambiance conviviale. L'occasion pour le président, Jo Besson de rappeler le repas champêtre de fin de saison ce jeudi 6 juillet à la maison forestière du Laoul et signaler que pour la rentrée les concours de belote se dérouleront toutes les semaines vendredis du mois à la maison de quartier.

SAINT-JUST-D'ARDÈCHE

Repas républicain du 14-Juillet : les inscriptions sont ouvertes

→ À l'occasion de la fête nationale du 14-Juillet, la mairie organise un rassemblement place du jeu de boules à partir de 11 h 30 suivi d'un apéritif offert par la municipalité. Ensuite, elle organise un repas républicain préparé par les restaurants du village. Le menu est à 15 euros tout compris. Les inscriptions peuvent être faites auprès de Jérôme Pradier au 06 70 75 92 43 ou par mail à js.pradier@wanadoo.fr avant le 10 juillet.

ÉCHO DU COMMERCE

SAINT-MONTAN

Un pizzeria s'installe



→ Depuis le début du mois Dédé Garcia, pizzaiolo de métier a ouvert Le Cabanon, quartier Les Tuillères. Les pizzas cuites au feu de bois sont disponibles les jours et vendredis soir.

BOURG-SAINT-ANDÉOL

Du Rhône aux gorges de l'Ardèche : dernier rendez-vous avant l'été

Le dernier conseil communautaire avant les vacances d'été s'est déroulé jeudi soir. Roland Rieu, vice-président en charge de l'environnement et des ordures ménagères et maire de Bourg-Saint-Andéol a présenté le rapport de la gestion des déchets pour l'année 2016. Les ordures ménagères collectées s'élevaient à 5 732 tonnes. Le nombre de passages estimés à la déchetterie de Bourg-Saint-Andéol s'élevait à 23 376 et 7 961 à celle de Viviers, pour un moyen par habitant de 256 kg. Le tonnage annuel traité s'élevait donc à 12 133 tonnes contre 11 593 en 2015.

Quel taux de conformité pour l'exercice 2016 ?

Daniel Archambeault, vice-président en charge de l'alimentation en eau potable et des digues et adjoint au maire de Saint-Martin-d'Ardèche, a présenté le rapport d'alimentation en eau potable. Le service public d'eau potable a vendu 1 224 770 m³ d'eau aux 9 516 abonnés du canton de Bourg-Saint-Andéol et de Viviers. Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 368,89 kilomètres et le taux de conformité pour l'exercice 2016 atteint 100 % en microbiologie et paramètres physico-chimiques. Le SPANC, (service public d'assainissement non collectif) est chargé de réaliser le contrôle des nou-

velles installations que ce soit dans le cadre d'un permis de construire ou d'une réhabilitation de dispositif existant. Cette mission comprend un contrôle de conception et d'implantation et un contrôle de bonne exécution. Après chaque visite, le service SPANC émet un avis et donne des conseils. En 2016, les avis favorables ont été de deux, les avis défavorables de 156 et les avis défavorables à 77. Daniel Archambeault a ensuite proposé le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage en eau potable à la ville de Bourg-Saint-Andéol pour l'aménagement des espaces publics de l'entrée Est de la ville.

Accompagner les créateurs d'entreprises

Jean-François Coal, vice-président en charge du développement économique et de l'emploi et adjoint au maire de Bourg-Saint-Andéol a présenté la convention liant la communauté de communes à la chambre des métiers et de l'artisanat. Cette convention a pour but d'accompagner les créateurs d'entreprise, de favoriser leurs transmissions, d'accompagner les entreprises en difficultés et de garantir la pérennité du tissu artisanal. La répartition des frais d'accompagnement sera partagée à égalité pour un total des prestations de 45 000 euros sur deux ans.

Hôpital intercommunal : un véhicule adapté pour transporter les repas

L'hôpital intercommunal de Bourg-Saint-Andéol/Viviers prépare chaque jour les repas pour les résidents des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). En plus, depuis 7 ans, les cuisines fonctionnent des repas complets pour les personnes âgées de la communauté de communes. Ceux-ci sont livrés chaque jour du lundi au vendredi ou plusieurs fois par semaine, selon la commune. Ce service de portage de repas livre 8 500 repas par an et permet aux familles de garder leur proche à la maison plus longtemps et de les soulager de cette lourde tâche de préparation des repas. Cette prestation est réalisée grâce à un véhicule réfrigéré qui permet de maintenir la chaîne du froid, gage de qualité des produits. Le véhicule a été financé grâce aux annonceurs qui paraissent dessus, ainsi que les villes de Bourg-Saint-Andéol et Viviers et de la communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche. Virginie Gomez, directrice de l'hôpital a accueilli les participants pour la réception de cette voiture et a remercié les partenaires pour leur investissement. Elle a rappelé que les repas, préparés sur place par une équipe de cuisinier et

diététicienne, sont de grande qualité. Jean-Paul Crozier, président de la communauté de communes s'est dit heureux de participer à cette action



Roland Rieu, vice-président en charge de l'environnement et des ordures ménagères et maire de Bourg-Saint-Andéol a présenté le rapport de la gestion des déchets pour l'année 2016.

Sentiers de randonnée, qui doit les gérer ?

Marc Boulay, vice-président en charge du tourisme et maire de Larnas a proposé que l'office de tourisme assure la gestion des sentiers et activités liées à la randonnée de la communauté de communes à titre gracieux jusqu'en 2018 avant la mise en place d'une convention d'exécution pour les années 2018 à 2020. Jean-Noël Bianchi, conseiller communautaire et conseiller délégué à Bourg-Saint-Andéol a interrogé Marc Boulay, concernant le tarif de cette future convention avant d'être interpellé par Bernard Chazout, conseiller communautaire et 1^{er} adjoint au maire de Larnas qui lui a reproché ses sous-entendus et son agressivité. S'en est suivie une passe d'armes avant que le président Crozier prenne la parole et explique que ce seront les élus communautaires qui décideront du sort de l'entre-

tien des sentiers de randonnées. Christine Garcia, conseillère communautaire et conseillère à Bourg-Saint-Andéol a demandé si les employés de l'office de tourisme ont les capacités et le temps de gérer un tel dossier. Cette délibération a été approuvée à 77 % et 23 % des élus ont voté contre. La délibération concernant la convention entre le syndicat mixte du Vivarais Méridional et la communauté de communes à propos du pays d'arts et d'histoire a aussi suscité des interrogations. Jean-François Coal a souhaité connaître le cahier des charges du pays d'arts et d'histoire qui mène la mise en œuvre de la politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture. Marc Boulay qui est membre de ce regroupement de quatre communautés de communes explique que de nombreuses



Jean-Paul Crozier, le président de la communauté de communes a annoncé que les élus communautaires décideraient de l'entretien des sentiers de randonnée.

questions ont été posées sans jamais obtenir de réponse. Les élus ont approuvé cette délibération à 80 % des suffrages, 9 % ont voté contre et 1 élu s'est abstenu.



Un véhicule adapté pour transporter les repas.

très utile pour les habitants. Le repas, de 8,50 euros, comprend une entrée, un plat principal, le fromage, le pain et un dessert. Si vous êtes intéressé par ce service, contactez Mme Deschamps à l'hôpital intercommunal au 04 45 54 86 18.

principal, le fromage, le pain et un dessert. Si vous êtes intéressé par ce service, contactez Mme Deschamps à l'hôpital intercommunal au 04 45 54 86 18.

SAINT-MONTAN

Olympique saint-montanaise : la saison a tenu ses promesses



Le bilan financier est à l'équilibre mais le club va devoir trouver de nouvelles ressources financières.

Petite assistance, mercredi pour l'assemblée générale de l'olympique saint-montanaise. Le président, Gaëtan Eldin, a présenté le bilan sportif par catégories donnant la parole à l'éducateur présent. Au club, toutes les catégories sont représentées de l'école de foot aux seniors.

À signaler que les catégories U14/U15 et U16/U17 sont en entente avec le club de Saint-Just-Marcel. Le club compte 162 licenciés. Grande satisfaction pour l'équipe réserve qui termine première de sa poule en 3^e division et accède à la catégorie supérieure. La

Me finit 3^e du championnat de première division. Résultat encourageant pour la formation, cinq joueurs des U17 passent en catégorie senior. Le bilan financier est en équilibre, mais il est nécessaire de trouver des financements nouveaux pour pérenniser le club.

GRAS

Chasse : le prix des cartes change



Lors de l'assemblée générale, le bureau est resté identique.

Mercrdis, l'assemblée générale de l'ACCA de Gras s'est tenue au local de l'association devant de nombreux sociétaires. Après l'adoption unique des rapports d'activité et financier, présentés successivement par le président Pierre Trollat et le trésorier Guy Donzel, di-

vers sujets ont été abordés. Le prix des cartes change: 40 euros pour les propriétaires, 65 euros pour les résidents et 200 euros pour les cartes étrangères. Des déchets de faisans et de perdrix sont prévus pour cette saison, pour un budget avoisinant 5 000 euros.

PIERRE RELATTE
FAIT SON
CIRQUE
1ER JUILLET 2017
SPECTACLES GRATUITS